



Beloeil

Forgée pour innover

Document de la séance ordinaire du conseil du 13 mai 2024

Préparé par la Direction des affaires
juridiques le 9 mai 2024

À noter que l'ordre du jour et les extraits du procès-verbal ne sont que des projets et que des changements peuvent survenir lors de l'assemblée, tels qu'ajout ou retrait de sujets ou modification de texte.



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 13 MAI 2024 – 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

MOT DE LA MAIRESSE

2.

RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

4.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5.

CONSEIL MUNICIPAL

6. Séance ordinaire du conseil du 22 avril 2024 – procès-verbal – approbation

7. Union des municipalités du Québec (UMQ) – assises annuelles – année 2024 – inscriptions – autorisation de paiement

DIRECTION GÉNÉRALE

8. Programme d'appui à l'internationalisation des villes et municipalités du Québec – ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) – convention d'aide financière – approbation – autorisation de signature

9. Projet « Beloeil s'inspire pour un aménagement responsable et durable du territoire » – mission à Copenhague – mandat de représentation – autorisation de paiement

DIRECTION DES FINANCES

10. Surplus accumulé non affecté – année 2023 – affectation

CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

11. Liste des documents déposés :

- a) Rapport financier consolidé – rapport de l'auditeur indépendant – année 2023
- b) Direction générale – rapport d'activités – année 2023

VARIA

12.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS

14.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.



ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier adjoint

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 13 MAI 2024 – 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 13 mai 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Nadine Viau, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :
Madame Cathy Goyette, directrice générale adjointe
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier adjoint

Sont absents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À ;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2. MOT DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2024

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

2024-05-163

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par ;
APPUYÉ par ;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

PROJET

2024-05-164

6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 22 AVRIL 2024 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par ;
APPUYÉ par ;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 avril 2024, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

PROJET

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 22 AVRIL 2024 – 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 22 avril 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Nadine Viau, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :
Monsieur Michaël Tremblay, directeur général
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absente :
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2. MOT DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2024

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

2024-04-127

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter l'ordre du jour présenté, en y ajoutant le point suivant :

39. Direction générale – service des communications et relations avec le citoyen – poste de conseiller en communication – remplacement – embauche

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-128

6. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 25 MARS 2024– PROCÈS-VERBAL – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 25 mars 2024, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-129

7. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9124) – 670, RUE PICARD – ENCLOS À CONTENEUR, STATIONNEMENT ET AMÉNAGEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION PARTIELLE

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9124) pour la propriété située au 670, rue Picard;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- L'absence d'aire d'isolement et de distance avec une ligne de propriété ainsi qu'une superficie de 21,1 mètres carrés pour un enclos pour conteneur à matières résiduelles, alors que le Règlement de zonage 1667-00-2011 exige une aire d'isolement et une distance de la ligne de propriété de 1,5 mètre minimum ainsi qu'une superficie maximale de 12 mètres carrés;
- La présence d'une borne de recharge dans une zone tampon et une aire d'isolement, alors que le Règlement de zonage 1667-00-2011 exige qu'une zone tampon demeure libre et qu'une aire d'isolement soit uniquement végétalisée;
- Une aire d'isolement le long de la ligne arrière de propriété aménagée de gravier et une aire d'isolement entre le bâtiment principal et une aire de stationnement de 1,34 mètre, alors que le Règlement de zonage 1667-00-2011 exige qu'une aire d'isolement le long de la ligne arrière soit gazonnée et une aire d'isolement entre le bâtiment principal et une aire de stationnement ait une largeur minimale de 1,5 mètre.

CONSIDÉRANT que cette demande comprend également les modifications de la dérogation mineure DM-2019-9111 et ses conditions soient :

- Permettre, pour le stationnement situé en cour arrière, une allée de circulation à double sens et des cases de stationnement à 90°;
- L'absence d'une haie de cèdres, puisque la plantation proposée est espacée de 1,22 mètre entre chaque plant;
- Ajouter 10 arbres au lieu des 15 exigés.

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser en partie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'autoriser la demande de dérogation mineure numéro DM-2023-9124 pour les points suivants :

- L'absence d'aire d'isolement et de distance avec une ligne de propriété ainsi qu'une superficie de 21,1 mètres carrés pour un enclos pour conteneur à matières résiduelles, conditionnellement au retrait de l'asphalte et de la bordure destinée au stationnement des motos et situés entre l'enclos pour conteneur et la première case de stationnement. Ce triangle de pavage devra être remplacé par une aire végétalisée;
- La présence d'une borne de recharge dans une zone tampon et une aire d'isolement;
- Une aire d'isolement entre le bâtiment principal et une aire de stationnement de 1,34 mètre.

De refuser la présente dérogation mineure pour une aire d'isolement le long de la ligne arrière de propriété aménagée de gravier. Cette aire devra être végétalisée.

D'autoriser la modification des conditions de la dérogation mineure DM-2019-9111 des points suivants :

- Permettre, pour le stationnement situé en cour arrière, une allée de circulation à double sens et des cases de stationnement à 90°, conditionnellement au retrait de toute remorque signée dans l'allée de circulation en cour arrière;
- L'absence d'une haie de cèdres, conditionnellement à la plantation et au maintien de 32 cèdres;
- Ajouter 10 arbres au lieu des 15 exigés, conditionnellement au remplacement de deux chênes colonnaires situés en bordure du stationnement en cour avant par des essences à plus grand déploiement approuvé par la Direction de l'urbanisme afin de diminuer l'îlot de chaleur du stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-130

8. RÈGLEMENT 1670-11-2024 MODIFIANT LES DISPOSITIONS PÉNALES RELATIVES À L'ABATTAGE ILLÉGAL D'ARBRES – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de 1670-11-2024.

Ce règlement a pour objet de modifier le montant des amendes pour l'abattage d'arbre prévues au Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats afin de les arrimer aux nouvelles peines prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il s'applique à l'ensemble du territoire.

Ce règlement ne contient aucun article contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

2024-04-131

9. RÈGLEMENT 1670-11-2024 MODIFIANT LES DISPOSITIONS PÉNALES RELATIVES À L'ABATTAGE ILLÉGAL D'ARBRES – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le *Règlement 1670-11-2024 modifiant les dispositions pénales relatives à l'abattage illégal d'arbres.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-132

10. SONDAGE – POINT DE VUE DES BELÇILLOIS À L'ÉGARD DES SERVICES MUNICIPAUX ET DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA VIE MUNICIPALE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de tenir un sondage de satisfaction à l'ensemble des citoyens afin de permettre de valider certaines priorités organisationnelles;

CONSIDÉRANT que la firme Léger Marketing a développé une expertise spécifique pour les municipalités, permettant d'établir de façon scientifique et concrète des indicateurs municipaux;

CONSIDÉRANT que l'offre de services reçue de la firme Léger Marketing inclut les livrables suivants :

- La version finale du questionnaire et des tableaux statistiques;
- Le rapport d'analyse présentant les résultats détaillés, faits saillants et conclusions stratégiques, et ce de façon illustrée;
- La présentation des résultats au conseil.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'octroyer un contrat à la firme Léger Marketing pour la tenue d'un sondage hybride (téléphone et Web), incluant l'analyse Kano, pour un montant de 38 500 \$, plus les taxes applicables, selon l'offre de services du 16 février 2024.

La directrice du Service des communications, madame Émélie Trinqué, est autorisée à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-133

11. PLATEFORME NUMÉRIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour une plateforme numérique de participation publique;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|--------------|--------------|
| 1. Cocoriko | 9 198,00 \$ |
| 2. Modellium | 13 322,13 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour une plateforme numérique de participation publique au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Cocoriko, pour une période de trois ans, du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2027, pour un montant total estimé de 27 594,00 \$, taxes incluses, soit 9 198,00 \$ par année.

D'acquérir, en option, le service comprenant six rapports d'analyse détaillée répartis sur les trois ans du contrat au montant estimé de 11 382,53 \$, taxes incluses.

La directrice du Service des communications, madame Émélie Trinqué, est autorisée à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-134

12. SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX DE BELOEIL – SFCF, LOCAL 4750 – LETTRE D'ENTENTE 2024-02 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'une lettre d'entente a été négociée avec le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil – SFCF, local 4750 afin de convertir les trois postes de préposés aux plateaux sportifs en postes de préposés loisirs, créant ainsi une seule fonction de préposé loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'autoriser la directrice des ressources humaines et du développement organisationnel à signer la lettre d'entente 2024-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-135

13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9123) – 670, RUE PICARD – STATIONNEMENT ET AMÉNAGEMENT – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/04/35 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9123 et d'autoriser la délivrance du permis au demandeur pour permettre des modifications de l'aménagement de la bande tampon et de l'aire de stationnement situées en cour arrière au 670, rue Picard, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-136

14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9020) – 287, BOULEVARD CARTIER – AFFICHAGE – REFUS

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

De refuser, pour les motifs mentionnés à la recommandation 2024/04/36 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9020 et de ne pas autoriser la délivrance du certificat pour permettre l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment à plat sur le mur, au 287, boulevard Cartier, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-137

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9025) – 289, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/04/37 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9025 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne lumineuse détachée, sur socle, localisée dans la cour avant du bâtiment principal au 289, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-138

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2024-9029) – 400, RUE SERGE-PEPIN – AFFICHAGE – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2024/04/38 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2024-9029 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne en lettres détachées posée à plat sur le mur du bâtiment au 400, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-139

17. COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI (CPPB) – PRÉSIDENT – NOMINATION

CONSIDÉRANT que par la résolution 2024-01-03, le conseil a nommé les membres du comité de préservation du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un président parmi ces membres afin d'exercer les tâches prévues à l'article 10 du règlement 1807-00-2024 relatif à la régie interne des comités, ainsi que procéder à la signature des procès-verbaux, puisqu'il s'agit d'un comité décisionnel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De nommer Monsieur le conseiller Vincent Chabot à titre de président du comité de préservation du patrimoine bâti pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 21 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-140

18. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DOSSIER 427446 – DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – RECOMMANDATION FAVORABLE À L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) (LPTAA), une MRC peut soumettre une demande à portée collective (îlots déstructurés résidentiels) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) s'est prévalu de cette possibilité en adoptant la résolution numéro 09-06-167, le 4 juin 2009, et qu'à la suite de cette demande, la CPTAQ a rendu une décision le 25 mars 2010 (dossier n° 363352);

CONSIDÉRANT que la MRCVR a adressé une seconde demande à portée collective en adoptant la résolution numéro 20-02-065, lors de la séance du Conseil de la MRCVR tenue le 20 février 2020;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a tenu, le 27 avril 2023, une rencontre de discussion par vidéoconférence au sujet du dossier n° 427446, réunissant les personnes intéressées au sens de l'article 59 de la LPTAA (MRCVR, municipalités et Union des producteurs agricoles);

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, la CPTAQ a exposé sa position, îlot par îlot, que des discussions ont eu lieu et qu'un consensus a été atteint;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a informé la MRCVR par courriel, le 14 juin 2023, de sa décision de ne pas revoir les limites (ajustements mineurs au cadastre) de certains îlots ayant fait l'objet de la première décision au dossier n° 363352, tel que l'avait demandé la MRCVR dans sa seconde demande;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a produit une orientation préliminaire le 22 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ prévoit rendre une décision synthèse qui englobe celle ayant été rendue en 2010;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 62.6 de la LPTAA, pour rendre une décision sur une demande à portée collective, la CPTAQ doit avoir reçu l'avis favorable des personnes intéressées;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Beloeil a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la CPTAQ en ce qui concerne la demande à portée collective de la MRCVR et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'appuyer favorablement l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier n° 427446 de la demande à portée collective de la MRCVR, qui identifie les îlots déstructurés résidentiels en zone agricole permanente, et ce, en vue de l'émission d'une décision par la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-141

19. TERRASSE SAISONNIÈRE – EMPIÈTEMENT SUR L'EMPRISE PUBLIQUE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la réception d'une demande afin d'autoriser l'empiètement sur l'emprise publique d'une terrasse temporaire;

CONSIDÉRANT que le demandeur s'engage à ne pas obstruer la circulation automobile sur la rue Laurier et à assurer la sécurité des clients et des passants sur le trottoir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser l'empiètement sur l'emprise publique au Restaurant Le Mista en vue d'aménager une terrasse temporaire sur les quatre cases de stationnement devant l'établissement jusqu'au 15 octobre 2024, sans obstruer la circulation automobile de la rue Laurier et en mettant en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des clients et des passants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-142

20. RÈGLEMENT 1646-06-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1646-00-2011 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'UTILISATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT À DES FINS COMPLÉMENTAIRE DE TERRAIN DE STATIONNEMENT POUR AUTOMOBILES DANS LE SECTEUR DU VIEUX-BELOEIL – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le projet de *Règlement 1646-06-2024 modifiant le Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels afin d'introduire des dispositions applicables à l'utilisation d'une aire de stationnement à des fins complémentaire de terrain de stationnement pour automobiles dans le secteur du Vieux-Beloeil.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 mai 2024, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-143

21. RÈGLEMENT 1646-06-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1646-00-2011 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'UTILISATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT À DES FINS COMPLÉMENTAIRE DE TERRAIN DE STATIONNEMENT POUR AUTOMOBILES DANS LE SECTEUR DU VIEUX-BELOEIL – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels* afin d'introduire des dispositions applicables à l'utilisation d'une aire de stationnement à des fins complémentaire de terrain de stationnement pour automobiles dans le secteur du Vieux-Beloeil, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2024-04-144

22. RÈGLEMENT 1667-119-2024 MODIFIANT LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-101 – ADOPTION

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis en date du 10 avril 2024, aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la Ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-119-2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'adopter le *Règlement 1667-119-2024 modifiant les usages permis dans la zone H-101.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-145

23. RÈGLEMENT 1667-120-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'ACTUALISER CERTAINES DISPOSITIONS ET D'EN FACILITER L'APPLICATION CONCRÈTE – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-120-2024 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'actualiser certaines dispositions et d'en faciliter l'application concrète.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 mai 2024, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-146

24. RÈGLEMENT 1667-120-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'ACTUALISER CERTAINES DISPOSITIONS ET D'EN FACILITER L'APPLICATION CONCRÈTE – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin d'actualiser certaines dispositions et d'en faciliter l'application concrète, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2024-04-147

25. RÈGLEMENT 1667-121-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA ZONE P-746 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-121-2024 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la zone P-746.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 mai 2024, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-148

26. RÈGLEMENT 1667-121-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA ZONE P-746 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Martin Robert donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de créer la zone P-746, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2024-04-149

27. RÈGLEMENT 1667-122-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES DU SECTEUR DU VIEUX-BELOEIL – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-122-2024 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les grilles des spécifications des zones du secteur du Vieux-Beloeil.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 mai 2024, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-150

28. RÈGLEMENT 1667-122-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES DU SECTEUR DU VIEUX-BELOEIL – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de modifier les grilles des spécifications des zones du secteur du Vieux-Beloeil, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2024-04-151

29. RÈGLEMENT 1775-10-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 1775-00-2020 AFIN DE RÉVISER LES NORMES APPLICABLES À L'ENTRETIEN DES PELOUSES – DÉPÔT DU PROJET – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Martin Dubreuil donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement général 1775-00-2020* afin de réviser les normes applicables à l'entretien des pelouses, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Martin Dubreuil dépose également le projet du règlement 1775-10-2024.

2024-04-152

30. ASSURANCE PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET DES HAUTS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX ET ASSURANCE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES RELATIFS À LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DÉCOULANT D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL – FACTURE – 2024-2025 – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la réception de la facture de BFL canada risques et assurances inc. concernant le renouvellement pour l'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux et assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail pour la période du 31 mars 2024 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT le *Règlement 1751-00-2018* concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, une autorisation du conseil est nécessaire afin de procéder au paiement de cette facture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la dépense et le paiement de la facture 726512 de BFL Canada risques et assurances inc., au montant de 6 809,92 \$ relative au renouvellement de l'assurance aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux et assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail pour la période du 31 mars 2024 au 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-153

31. DÉMARCHE EN GESTION DES ACTIFS – CONFIRMATION D'ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la ville et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

De s'engager à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs (PGA) afin d'optimiser la gestion des actifs municipaux.

De transmettre au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard le 31 décembre 2026 le PGA sommaire ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-154

32. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – 19 JUIN 2024 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la trésorière a produit l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'ordonner à la greffière ou au greffier adjoint de procéder à la vente à l'enchère publique de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes, le 19 juin 2024 à 10 heures.

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à acquérir, lors de la vente, pour et au nom de la Ville de Beloeil, tout immeuble mis à l'enchère, et ce, pour un montant égal à la somme des taxes dues en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-155

33. NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUT SUR DIVERSES RUES – PROJET 24HM56 - RAPPORT DE RECOMMANDATION ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le nettoyage de conduites d'égout sur diverses rues, projet 24HM56;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Can-Inspecc inc.	75 619,06 \$
2. Solutions Environnementales 360 Québec Ltée	86 725,64 \$
3. Ortec Environnement Services inc.	101 388,40 \$
4. Le Groupe ADE inc.	117 004,31 \$
5. Sanivac (9363-9888 Québec inc.)	122 017,22 \$

CONSIDÉRANT que le présent contrat est octroyé pour une période d'un an et par la suite tacitement reconduit pour quatre périodes additionnelles de 12 mois chacune, pour une possibilité de reconduction allant jusqu'au 30 juin 2029;

CONSIDÉRANT que les prix apparaissant au bordereau de prix sont ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'avril à avril, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour le nettoyage de conduites d'égout sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Inspecc inc., pour une période d'un an, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 avec possibilité de reconduction, pour un montant total estimé de 75 619,06 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-156

34. FOURNITURE ET LIVRAISON DE CRIBLURE POUR L'ANNÉE 2024 – PROJET 24PA29 – RAPPORT DE RECOMMANDATION ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la fourniture et la livraison de criblure de pierre pour l'année 2024, projet 24PA29;

1. Les Sables Techniques inc.	32 675,90 \$
2. Agrebec inc.	36 176,88 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de criblure de pierre pour l'année 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Sables Techniques inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 4 avril 2024, pour un montant total estimé de 32 675,90 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-157

35. MARQUAGE DES LIGNES DE STATIONNEMENT – PROJET 24VO58 – RAPPORT DE RECOMMANDATION ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de sept fournisseurs pour le marquage des lignes de stationnement, projet 24VO58;

CONSIDÉRANT que cinq réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Ligne Ultra inc.	16 319,55 \$ (non conforme)
2. 9431-8235 Québec inc. / Marc Lignes	22 519,52 \$
3. Marquage ML inc.	26 557,16 \$
4. 9181-5084 Québec inc. / Solutions-Marquages de lignes	32 578,17 \$
5. 9254-8783 Québec inc. / Lignes Maska	42 891,42 \$

CONSIDÉRANT que le présent contrat est basé sur des prix unitaires en fonction des quantités estimées, ce qui pourrait faire varier la valeur du contrat;

CONSIDÉRANT que le présent contrat est octroyé pour une période d'un an et par la suite tacitement reconduit pour quatre périodes additionnelles d'un an chacune, pour une possibilité de reconduction allant jusqu'au 30 avril 2029;

CONSIDÉRANT que les prix apparaissant au bordereau de prix sont ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de mars à mars, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'octroyer un contrat pour le marquage des lignes de stationnement au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9431-8235 Québec inc. / Marc Ligne, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 11 mars 2024, pour une période d'un an, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, pour un montant estimé de 22 519,52 \$, taxes incluses et par la suite tacitement reconduit pour quatre périodes additionnelles d'un an chacune, pour une possibilité de reconduction allant jusqu'au 30 avril 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-158

36. FOURNITURE ET LIVRAISON D'ENGRAIS ET DE SEMENCES POUR L'ANNÉE 2024 – PROJET 24PA42 – RAPPORT DE RECOMMANDATION ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour la fourniture et la livraison d'engrais et de semences pour l'année 2024, projet 24PA42;

CONSIDÉRANT que quatre réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

	Lot 1 – engrais	Lot 2 – semences
1. O.J. Compagnie Ltée	4 742,55 \$	27 716,33 \$
2. Agence François Beaulieu inc.	--	28 956,22 \$
3. Gloco	6 615,14 \$	29 631,36 \$
4. Fertilec	--	37 573,83 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'engrais et de semences pour l'année 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit O.J. Compagnie Ltée, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 21 mars 2024, pour un montant total estimé de 32 458,88 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-159

37. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 22 mars au 18 avril 2024
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – mars 2024
- c) Liste des employés embauchés – 10 avril 2024

2024-04-160

38. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Club Optimiste de Beloeil – Festin aux homards 2024 – 25 mai 2024 4 billets à
130 \$ chacun
 - b) La Maison autochtone – Festin de crabes Wolastoqiyik Wahsipekuk – 27 avril 2024 1 billet à
150 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - a) L'Atelier libre de peinture de Beloeil 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-04-161

39. DIRECTION GÉNÉRALE – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LE CITOYEN – POSTE DE CONSEILLER EN COMMUNICATION – REMPLACEMENT – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'embaucher temporairement madame Marisol Santizo à titre de conseillère en communication au Service des communications et relations avec le citoyen au sein de la Direction générale, à compter du 7 mai 2024, selon les termes et conditions prévus au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement*.

Le salaire de madame Santizo est établi à 81 113 \$, soit l'échelon 3 de la classe 10 de l'échelle salariale du personnel d'encadrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

40. VARIA

41. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

42. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2024-04-162

43. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 15;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 22 avril 2024.

NADINE VIAU, mairesse
Présidente d'assemblée

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

2024-05-165

7. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ASSISES ANNUELLES – ANNÉE 2024 – INSCRIPTIONS – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ par ;
APPUYÉ par ;

D'autoriser le paiement des inscriptions de [Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.](#) membres du conseil aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se dérouleront du 22 au 24 mai 2024 à Montréal, pour un montant de 845\$ chacune, plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement des frais d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

PROJET

2024-05-166

**8. PROGRAMME D'APPUI À L'INTERNATIONALISATION DES VILLES ET MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –
MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE (MRIF) – CONVENTION
D'AIDE FINANCIÈRE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le projet « Beloeil s'inspire pour un aménagement responsable et durable du territoire »;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été soumise dans le cadre de l'appel à projets du *Programme d'appui à l'internationalisation des villes et municipalités du Québec 2023-2024* du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) pour ce projet;

CONSIDÉRANT que le MRIF a octroyé une aide financière au montant de 25 000 \$ pour soutenir la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, une convention précisant les modalités de versement et d'utilisation de l'aide financière accordée par le MRIF doit être signée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par ;

APPUYÉ par ;

D'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Beloeil et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-05-167

9. PROJET « BELOEIL S'INSPIRE POUR UN AMÉNAGEMENT RESPONSABLE ET DURABLE DU TERRITOIRE » – MISSION À COPENHAGUE – MANDAT DE REPRÉSENTATION – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le projet « Beloeil s'inspire pour un aménagement responsable et durable du territoire »;

CONSIDÉRANT qu'une mission aura lieu à Copenhague du 2 au 5 juin 2024 dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater des membres du conseil pour représenter la Ville de Beloeil lors de cette mission;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également d'autoriser le paiement des frais engagés lors de cette mission;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par ;
APPUYÉ par ;

De mandater la mairesse, Nadine Viau, ainsi que les conseillers Karim-André Laz, Vincent Chabot, Julie Lavoie, Stéphane Lepage, Martin Robert et Martin Dubreuil, pour représenter la Ville de Beloeil lors de la mission à Copenhague qui se déroulera du 2 au 5 juin 2024 dans le cadre du projet « Beloeil s'inspire pour un aménagement responsable et durable du territoire ».

D'autoriser le paiement des frais engagés lors des diverses activités auxquelles ces membres du conseil participeront en tant que représentants de la Ville de Beloeil au cours de cette mission, incluant les frais relatifs à l'hébergement, aux déplacements et aux repas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-05-168

10. SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ – ANNÉE 2023 – AFFECTATION

CONSIDÉRANT les surplus accumulés de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la *Politique de gestion des surplus*, il y a lieu d'affecter ce surplus, en tout ou en partie, à des projets spécifiques ou des éventualités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par ;
APPUYÉ par ;

D'autoriser l'affectation, à même le surplus accumulé non affecté de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, des montants indiqués au tableau ci-dessous en regard de chacune des réserves :

Surplus affectés – fonctionnement et politique	Affectation 2024
Élections	50 000 \$
Provision pour éventualités	281 500 \$
Provision pour poursuites contre la Ville	20 000 \$
Mesure d'atténuation de la dette	900 500 \$
Provision pour remboursement anticipé de la dette	(500) \$
Confection du rôle d'évaluation	115 000 \$
Valeur assurable des bâtiments	6 000 \$
Provision pour les régies	(267 500) \$
Mesures en accessibilité universelle	50 000 \$
Projets en lien avec la Politique culturelle	20 000 \$
Avantages sociaux futurs	70 000 \$
Provision pour le centre aquatique	200 000 \$
Surplus affectés – investissements (PTI)	
Informatique et téléphonie	150 000 \$
Programme de mise aux normes des bâtiments	750 000 \$
Bâtiments – développement	435 000 \$
Surplus affectés – programmes et projets spéciaux	
Programme rénovation résidentielle	90 000 \$
Programme – maisons lézardées	(90 000) \$
Budget participatif	150 000 \$
Numérisation - archives	95 000 \$
Réserves réglementaires	
Eau et voirie	1 000 000 \$
Infrastructures récréatives	1 750 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2024-05-169

11. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Rapport financier consolidé et rapport de l'auditeur indépendant – année 2023
- b) Direction générale – rapport d'activités – année 2023

PROJET

12. VARIA

13. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil interviennent et s'expriment sur divers sujets d'intérêt public.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2024-05-170

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À ;

IL EST PROPOSÉ par ;
APPUYÉ par ;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 13 mai 2024.

NADINE VIAU, mairesse
Présidente d'assemblée

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier adjoint

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, j'atteste que le greffier adjoint de la Ville m'a présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024 dans les délais prescrits et que j'en approuve le contenu.

NADINE VIAU, mairesse

Ce procès-verbal a été approuvé à la séance ordinaire du conseil de cette ville le 27 mai 2024.

NADINE VIAU, mairesse
Présidente d'assemblée

ALEXANDRE DOUCET-MCDONLAD, avocat
Greffier adjoint